Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1180

29.5.2026

DÉCISION (PESC) 2026/1180 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 28 mai 2026

portant nomination du chef de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) (EUAM Ukraine/1/2026)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2014/486/PESC du Conseil du 22 juillet 2014 relative à la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) ([1]), et notamment son article 7, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 7, paragraphe 1, de la décision 2014/486/PESC, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine), y compris, en particulier, la décision de nommer un chef de mission.

(2) Le 14 mai 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/1353 ([2]), prorogeant le mandat de l'EUAM Ukraine pour la période allant du 1er juin 2024 au 31 mai 2027.

(3) Le 29 avril 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/850 ([3]), prorogeant le mandat de M. Rolf Michael Hay Pereira HOLMBOE en tant que chef de la mission EUAM Ukraine pour la période allant du 1er juin 2025 au 31 mai 2026.

(4) Le 22 mai 2026, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M. Rolf Michael Hay Pereira HOLMBOE en tant que chef de la mission EUAM Ukraine pour la période allant du 1er juin 2026 au 30 juin 2026 et de nommer Mme Cornelia TAYLOR en tant que chef de la mission EUAM Ukraine pour la période allant du 1er juillet 2026 au 31 mai 2027.

(5) Il convient, dès lors, de prendre une décision concernant la prorogation du mandat de M. Rolf Michael Hay Pereira HOLMBOE en tant que chef de la mission EUAM Ukraine pour la période allant du 1er juin 2026 au 30 juin 2026, ainsi que la nomination de Mme Cornelia TAYLOR en tant que chef de la mission EUAM Ukraine pour la période allant du 1er juillet 2026 au 31 mai 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M. Rolf Michael Hay Pereira HOLMBOE en tant que chef de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) est prorogé du 1er juin 2026 au 30 juin 2026.

([1]) JO L 217 du 23.7.2014, p. 42, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2014/486/oj.
([2]) Décision (PESC) 2024/1353 du Conseil du 14 mai 2024 modifiant la décision 2014/486/PESC relative à la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) (JO L, 2024/1353, 15.5.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1353/oj).
([3]) Décision (PESC) 2025/850 du Comité politique et de sécurité du 29 avril 2025 prorogeant le mandat du chef de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) (EUAM Ukraine/1/2025) (JO L, 2025/850, 5.5.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/850/oj).

Article 2

Mme Cornelia TAYLOR est nommée chef de la mission EUAM Ukraine pour la période allant du 1er juillet 2026 au 31 mai 2027.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 28 mai 2026.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

L. MANDEL VENSILD